

## **EVS : lettre ouverte de 20 EVS de Gironde au Premier ministre**

Samedi 17 octobre 2009

Monsieur le Premier ministre,

Nous nous adressons à vous pour vous informer de notre situation.

Après trois années d'Emploi de Vie Scolaire dans les écoles de Gironde, nos contrats d'avenir n'ont pas été renouvelés au 30 juin 2009. Nous avons multiplié depuis trois ans démarches et initiatives pour faire entendre nos demandes avec le syndicat Force Ouvrière.

Nous sommes donc inscrit(e)s au Pôle Emploi depuis le 1<sup>er</sup> juillet.

Nous avons assuré, à la satisfaction de tous, un travail reconnu aujourd'hui par tous, indispensable aux écoles. Plus de 8 000 pétitions signées en Gironde et déposées au ministère de l'Éducation nationale en font foi.

L'Éducation nationale a utilisé nos compétences sans nous apporter le « tremplin vers l'emploi », puis nous a licenciés.

Et, depuis le 1<sup>er</sup> juillet, nos recherches quotidiennes pour trouver un quelconque nouvel emploi dans une situation de pénurie restent bien évidemment pour la plupart infructueuses. Nos secteurs d'emploi se sont sclérosés durant ces trois ans.

Nous voulons pouvoir subvenir aux besoins de nos familles dignement. Nos revenus, sont passés de 800 € à 432 € ; nos situations de locataires, souvent chargés de famille monoparentales, nous mettent en véritable détresse sociale.

Au cours de ces trois années, l'Éducation nationale nous a exploités : elle ne nous a proposé aucune formation qualifiante, tutorat, ou accompagnement contrairement aux engagements pris par les ministres successifs. Nous avons été considérés comme des salariés jetables, non recyclables.

C'est très exactement ce que Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine a déclaré le 23 juin dernier au Comité Régional de l'Emploi, se prononçant pour le réemploi des EVS dans leurs écoles au 1<sup>er</sup> septembre 2009, aux mêmes conditions, 26 heures hebdomadaires, pour une durée de 10 mois.

Monsieur le Recteur de Bordeaux, lui, ne voyait pas les choses ainsi et a agi contradictoirement au Préfet en refusant, seul, de mettre en place la politique annoncée par le représentant du gouvernement, en accélérant le recrutement des contrats échus par une nouvelle vague de contractuels.

Et le 3 juillet dernier, la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, sous votre autorité, sur instruction n°2009-26 de M. B. Martinot, délégué général à l'emploi, a ordonné que nos contrats ne soient pas renouvelés. Cette instruction s'en remet à « un examen au cas par cas ». Il s'agit d'un traitement arbitraire et inégal : des Pôles Emploi le refusent, d'autres le pratiquent, selon des critères de « situations individuelles » différents et flous, après un entretien de validation de la misère, et proposent des CAE de seulement 20 heures, paupérisant encore plus l'EVS.

Bien entendu, nous nous sommes rapprochés des Pôles Emploi pour connaître la teneur de l'accompagnement renforcé proposé dans cette instruction. Pour les conseillers, nous sommes « des demandeurs d'emploi comme les autres ».

Nouvelle promesse non tenue.

Nous sommes aujourd'hui sur le marché du travail, dans une période de crise économique grave, sans possibilité de reclassement. Nous avons donné trois ans de notre vie à l'Éducation nationale et nous nous retrouvons dans une situation professionnelle pire et plus âgés qu'il y a trois ans.

Et votre gouvernement voudrait que cela se poursuive. Vous recrutez de nouveaux contractuels pour nous remplacer ; et dans quelques mois nos remplaçants seront chassés pour laisser la

place aux suivants. C'est ce dont le préfet du Pas-de-Calais avait essayé de convaincre nos collègues en déclarant : « Laissez la place aux autres », et partagez les miettes.

Ce turn-over de la précarité, monsieur le Premier ministre, est une infamie.

Nous sommes révoltés aussi de voir la parole officielle du Préfet de Gironde bafouée par le Recteur de l'académie de Bordeaux.

Nous nous retournons collectivement contre l'Etat au tribunal des Prud'hommes, une première en France.

**Nous vous demandons solennellement d'annuler l'instruction du 3 juillet pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent de renouveler leur contrat pour leur école d'origine et de bénéficier de la formation, de l'accompagnement, du tutorat et du projet professionnel qui nous permettra de prétendre à des emplois pérennes et durables en CDI.**

**Nous vous demandons d'ouvrir une négociation avec les organisations syndicales pour trouver une solution statutaire pour tous les personnels concernés.**

Nous communiquons cette lettre à notre organisation syndicale Force Ouvrière et lui demandons de la porter à la connaissance de tous nos collègues contractuels, EVS et AVS.